

ANICURA FRANCE (AniCura, siège à Lyon/69), leader européen de la santé animale, dont fait partie le Centre Hospitalier Vétérinaire CHV AniCura Pommery (Reims/51), salue la décision rendue hier jeudi 13/07 par le Conseil d'Etat, sur les recours portés par le centre hospitalier vétérinaire (CHV) Nordvet (Nord) et la clinique vétérinaire Saint Roch (Hautes-Alpes) visés par des procédures de radiation engagées par l'Ordre des Vétérinaires. Très attendue, cette décision confirme que AniCura peut être actionnaire d'une société vétérinaire, ce qui était contesté par l'Ordre des Vétérinaires. Depuis 2018 et l'arrivée d'AniCura en France, les cliniques ayant rejoint ce réseau se donnent pour mission d'offrir au quotidien des soins de qualité et de proximité aux animaux de compagnie conformément aux règles déontologiques de la profession. <https://www.anicura.fr/>